

VOUS N'ETES PAS SEULS !

Veillez trouver ci-dessous des extraits de la lettre que nous avons adressée le 3 août à la DRH au niveau national et transmise aux autres organisations syndicales représentatives dans l'entreprise **concernant la classification** (La classification professionnelle recouvre l'échelle (ou grille) hiérarchique des emplois établie par branche d'activités professionnelles, en découle la grille de rémunération, l'évolution professionnelle, les statuts ...).

«.../...

Nous observons dans votre communication aux salariés (votre courrier du 17 février 2010) que vous n'avez pas hésité à faire porter sur les seules organisations syndicales la responsabilité de l'échec de la négociation sur une nouvelle grille de classification.

.../...

Nous tenons à vous rappeler que vous ne pouvez pas vous dédouaner ainsi de vos responsabilités et de profiter de cet échec pour continuer à appliquer unilatéralement une classification obsolète... L'accord de branche précise bien que c'est à l'entreprise de faire mettre en adéquation sa classification.

.../...

FO considère qu'il est inconcevable que la classification de CCE repose encore sur un accord datant de 1993.

Pour finir nous vous recommandons la mise en conformité de la classification de CCE avec l'accord de branche et vous informe que pour notre syndicat vous serez tenu pour unique responsable des conséquences résultantes de cette situation... »*

Nous attendons de l'employeur qu'il assume sa responsabilité et l'obligation qu'il a pour permettre ainsi à tous les salariés de connaître leur positionnement dans cette nouvelle grille.

Les membres FO

Le 12 août 2010

*Si vous désirez l'intégralité de ce courrier, rapprochez vous des représentants FO ou bien demandez-le en écrivant à COMMUNICATION.FO.COCACOLA@GMAIL.COM.